



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12/10/2011

DNCCG : Décision du Conseil Supérieur de Gestion à l'encontre du club de Hyères-Toulon Var Basket

Le Conseil Supérieur de Gestion, dans le cadre de sa mission, a reçu les dirigeants du Hyères-Toulon Var Basket en date du 11 octobre 2011.

En raison du non respect des articles 63, 65 et 66 des Règlements de la LNB relatifs à l'appréciation de la gestion financière des clubs, le Conseil Supérieur de Gestion a décidé de prononcer à l'encontre du Hyères Toulon Var Basket, un retrait de 3 points au classement au championnat de PRO A 2011-2012.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Chambre d'Appel de la FFBB